Département des Yvelines **Commune de JUZIERS**	***PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 mars 2023***

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 24

Date de convocation : 3 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à vingt heure trente, le Conseil municipal de la ville de JUZIERS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Ketty VARIN, Maire.

Présents : C. GUILLAUME, S. SAINT-LEGER, M. LEPINAY, H. JANNOT, B. QUILLERE, A. PLOUZENNEC, P. DREUX, I. BERNARDINI, N. COTONNEC, C. ATGER, C. POTIER, C. GIFFRAIN, M. CHALMANDRIER, T. HACK, R. LACAMOIRE, B. DOUGE, G. MALONDA, F. DAUVERGNE, M-T DUPUID ;

Excusés : J-L GUILLEMAIN, T. NDEMBET (POUVOIR A A. PLOUZENNEC), S. MILLIER (POUVOIR A C. GUILLAUME), E. BERGERON (POUVOIR A T. HACK), B. BALARD (POUVOIR A S. SAINT-LEGER) ;

Absents : G. HAILLOT, S. MARTINEL.

Secrétaire de séance : N. COTONNEC

Madame le maire rappelle que, suite à la démission de Madame Véronique BRETON, conseillère municipale, en date du 16 février 2023, il convient de procéder à son remplacement.

Avant cela, Madame le Maire remercie Madame Véronique BRETON pour son engagement au sein de la commune.

Conformément à l'article L 270 du Code électoral, il a été proposé aux suivants sur la liste « *Nous sommes Juziers* » de la remplacer, à savoir Mme Marie-Thérèse DUPUID.

Mme Marie-Thérèse DUPUID, suivante immédiate sur la liste « *Nous sommes Juziers* », est installée en qualité de conseillère municipale.

Madame le maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Adoption du procès-verbal de la séance du 9 février 2023, à l'unanimité.

N° 05-2023 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
Rapporteur : Marcel Lépinay

Vu la commission Finances du 16 février 2023,

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est envoyé avec la convocation du Conseil municipal.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication.

Marcel Lépinay rappelle les règles de l'équilibre budgétaire. L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont *respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".*
Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.
La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.
La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Marcel Lépinay propose de passer à la page 23 du rapport d'orientation budgétaire : Les chapitres concernant l'endettement et l'épargne de la commune sont à lire en tenant compte du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'année 2022. En effet l'excédent confondu de fonctionnement et d'investissement 2022 est de 2 337 036,19 €. Cet excédent permet des ratios favorables notamment en matière d'endettement et d'épargne. Cependant, il est à prendre avec précaution. De cette somme, il faut ôter le prêt contracté en 2018, renégocié en 2020 avec un taux très favorable de 0.70% et dont le solde d'1 260 000 € a été contractuellement versé en 2022. Cet emprunt est fléché sur les travaux du restaurant scolaire. Il faut aussi soustraire le versement de l'investissement du budget annexe d'assainissement dû à GPSEO et qui sera mandaté cette année dès le vote du budget pour un montant de 490 289.62 €. Ce qui donne un excédent corrigé de 586 746,57 €.

Il précise que nous avons bénéficié, cette année, de recettes exceptionnelles : 169 000 € pour les derniers appartements Vins, le remboursement de GPSEO pour l'éclairage public de 204 000 € et l'UFCV de 195 000 €. Sans ces recettes exceptionnelles, l'excédent corrigé serait de 18 000 €. Il a été également inséré dans le ROB tous les projets des commissions. Il ajoute aussi, que dans ce budget contraint, il a été demandé à toutes les commissions de diminuer leur budget de 10 %.

Thierry Hack signale que Marcel Lépinay est passé de la page 1 à la 23 sans autres explications, ce qu'il estime dommageable. Dans les charges à caractère général, page 17, on constate une augmentation de 300 000 € entre 2022 et 2023. Il s'interroge sur cette augmentation et pense que cela concerne principalement les fluides et l'énergie. Il informe également que page 19, « dépenses de personnel », en 2022 on comptait 1 761 000 € et en 2023 1 814 000 €, ce qui donne un écart d'environ 50 000 €. Il souhaite savoir pourquoi il y a une telle différence. Il lui est répondu qu'il y a eu une augmentation des rémunérations de 3,50 % au 1er juillet ainsi qu'une augmentation des assurances de personnel. Thierry Hack indique qu'il était question d'ajouter un policier municipal.

Ketty Varin l'informe qu'il est compris dans le budget 2023. Thierry Hack s'interroge sur l'équilibre budgétaire qui en découle et Ketty Varin lui répond que le conseil est réuni ce soir pour en parler.

Marcel Lépinay explique que, pages 32, nous avons en recettes de fonctionnement 2 093 360 € et en investissement des dépenses de 4 627 000 €, ce qui fait un manque de 1 594 439 pour équilibrer le budget. Il précise que dans ce budget sont inclus le prêt de 1 260 000 € et le remboursement de GPSEO de près de 500 000 €. Ketty Varin rajoute que pour équilibrer le budget, il est demandé aux commissions de faire des efforts. Elle précise qu'on peut augmenter les recettes, limiter les dépenses ou recourir à l'emprunt. Ce sont les trois variables d'ajustement possible d'un budget. Pour limiter les dépenses chacune des commissions va réfléchir à ce qu'elle peut enlever de son budget. Concernant les recettes, la seule possibilité de les équilibrer serait d'augmenter les impôts fonciers. Marcel Lépinay rappelle que si on augmentait la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, ce serait un gain de 5 000 € pour 1 % et l'augmentation de la taxe foncière s'évaluerait à 21 000 € (1 %), ce qui nous ferait un total de 26 000 €.

Thierry Hack demande quelle piste sera privilégiée ? Ketty Varin l'informe qu'aujourd'hui le but est d'en discuter. Elle souhaiterait connaître le sentiment de chacun concernant l'augmentation des impôts mais dans le contexte actuel, est-ce une bonne démarche avec une inflation autour de 14 % ? Elle précise une fois encore qu'ils sont là pour échanger et informe que GPSEO n'augmentera pas les impôts.

Bertrand Quilleré précise que dans les pistes, la commission sur l'urbanisme et travaux s'est réunie et a économisé 1 100 000 € sur les 1 600 000 € sachant qu'il reste 500 000 € à financer.

Marcel Lépinay précise qu'il y a un gros poste, celui du restaurant scolaire pour lequel il reste à financer en fonds propres 340 000 €, mais il y aura des subventions qui ne sont pas encore inscrites car pas encore notifiées. Si les subventions arrivent en cours d'année, il sera procédé à une décision modificative.

Alexandra Plouzennec s'interroge sur le problème du restaurant scolaire et notamment sur les 340 000 € à financer sur nos fonds propres, sachant que rien ne sera décaissé sur 2023. Nous inscrivons 1 600 000 € au lieu des 1 200 000 € du prêt uniquement. Ketty Varin essaie de clarifier les choses et de les expliquer plus simplement. Le prêt est aujourd'hui de 1 260 000 € et fléché sur le restaurant scolaire. On peut imaginer que dans le budget, l'opération du restaurant scolaire ne soit pas inscrite. Le prêt est arrivé prématurément. On peut mettre ce prêt sur un compte d'attente pour qu'il soit réservé uniquement au restaurant scolaire.

Alexandra Plouzennec précise que cette réponse ne correspond pas à sa question. Elle se demande pourquoi il n'est pas inscrit le prêt de 1 200 000 € en recettes et une dépense équivalente de 1 200 000 € puisqu'ils ne seront pas dépensés en 2023 et même peut-être pas en 2024.

Ketty Varin indique qu'il faudra trouver les 340 000 € l'année prochaine.

Alexandra Plouzennec précise que le ravalement de l'école avait été inscrit au budget 2022 et qu'il a été réalisé sur nos fonds propres. Les 340 000 € pourront potentiellement être disponibles dans 2 ou 3 ans et quand il faudra les payer.

Ketty Varin explique qu'il faut équilibrer l'investissement tous les ans, que nous avons eu des recettes exceptionnelles cette année et avons un solde conséquent. Il faut savoir qu'en temps normal, la clôture annuelle est à zéro. Les recettes d'investissement sont de 79 000 €. Cela correspond au FCTVA récupéré cette année auquel s'ajoute le reste à réaliser des subventions. C'est donc 1 250 000 € qu'il faut financer. Il est indiqué que le ravalement de l'école (90 000 €) n'était pas urgent et était décalé, il en est de même concernant l'achat des terrains pour 560 000 €. A été enlevé également l'éclairage du tennis (clôtures) pour 45 000 €. Un deuxième devis a été réalisé pour le lavoir des Taupins ce qui engendrait une économie de 13 000 €. Il faut ajouter également le contrat d'entretien du terrain de football pour 15 000 € qui n'a pas été retenu. Les travaux de canalisation de l'école ont également été enlevés, les assurances, concernant la chapelle Sainte Rita, ne s'étant pas manifestées soit 28 000 € décalés sur 2024.

Gaëtan Malonda évoque le contrat d'entretien du terrain de football et s'interroge sur ce contrat. Ketty Varin explique qu'une entreprise spécialisée pouvait intervenir pour remettre

en état le terrain de football. Ce n'est certainement pas la bonne année pour le faire au vu des conditions actuelles.

Marcel Lépinay rajoute qu'avoir un prêt de 1 260 000 € à 0,70 % est une bonne affaire, sachant qu'aujourd'hui les taux sont plutôt à environ 2,85 %.

Gaëtan Malonda demande le montant réel qui manque pour équilibrer le budget.
Ketty Varin indique que c'est de l'ordre de 1 200 000 €. Une partie est trouvée mais il faut encore travailler pour trouver des recettes supplémentaires. Dans l'augmentation des recettes il est précisé qu'il n'y a pas que les impôts, il y a aussi la vente de patrimoine, hors parcelles de bois. Quelques parcelles de terrain pourraient être vendues. Il faut imaginer toutes les solutions pour équilibrer ce budget.

Elle explique qu'il sera fait une décision modificative dès qu'il y aura la vente de 1 ou plusieurs terrains. Il sera demandé aux commissions de supprimer des dépenses pour équilibrer le budget et le reste des projets sera numéroté par ordre de priorité, du projet phare à celui le moins urgent. Les recettes complémentaires seront inscrites dans une décision modificative avec les dépenses des projets en face.

Elle expose que s'il y a 8 projets dans la commission et que seuls les 6 premiers sont retenus, rien n'empêche de travailler sur le projet n° 7, de faire des devis et voir ce que ça peut engendrer derrière. S'il y a des recettes qui rentrent, ce projet peut sortir. Ça fonctionne de cette manière dans d'autres entreprises.

Marcel Lépinay ajoute que l'idée est de faire des économies et toutes les commissions savaient que potentiellement il allait y avoir des choix prioritaires à faire. Bertrand Quilleré informe qu'il a été fait un point sur ce qui pouvait être enlevé dans le budget initial. Il est proposé à chaque commission de présenter leur travail en termes d'économie potentielle et ce pour avoir le même niveau d'informations.

Ketty Varin informe que de nouvelles commissions auront lieu après le vote du DOB.

Hélène Jannot indique que des projets avaient déjà été priorisés sur les projets à reporter ou à travailler, à savoir que dans ce portefeuille la priorité 1 est de conserver les animations de la bibliothèque mais que cette enveloppe peut être retravaillée en révisant le montant des animations et en proposant autre chose. Il a été prévu en priorité 2, le projet de café associatif, en priorité 3 le projet de guinguette et en priorité 4 le projet de la fête des associations.

Ketty Varin informe que dans toutes les commissions, le budget a déjà été baissé et après ce conseil, les commissions vont de nouveau travailler pour baisser leur budget sachant que chaque commission est différente et a des contraintes.

Sylvie Saint-léger informe qu'en commission, il serait supprimé le colis ou le repas mais pour l'instant, rien n'est acté. Elle précise qu'elle attend avant de prendre la décision. Quelques montants ont sensiblement été baissés sur certaines prestations.

Marcel Lépinay indique qu'ils sont loin du compte puisque c'est 11 000 € ou 13 000 €.

Gaëtan Malonda précise qu'ils sont là pour donner leur avis. Il ne toucherait pas à la commission des séniors car c'est important de garder ces prestations. Il indique enfin qu'il n'est pas pour une augmentation des taxes, des impôts et autres, la priorité est de faire attention à ses dépenses. Si les finances ne permettent pas de prendre un deuxième policier, il ne faut pas le prendre. Pour tout ce qui est festif, le manque d'argent remet en cause ces manifestations. Il précise enfin qu'il y a déjà des choix qui ont été faits. Tout avait déjà été dit lors de la commission de finances. L'achat de terrain n'est pas important et a été supprimé. Il ne sait pas combien finalement il va rester pour équilibrer le budget mais estime qu'ils ne sont pas trop loin du but.

Ketty Varin souhaite rebondir sur ce qu'a dit Gaëtan Malonda en parlant des impôts et c'est un sujet sur lequel il faut se prononcer. Elle interroge le conseil sur son avis pour l'augmentation des impôts.

Béatrice Douge s'interroge sur les impôts des résidences secondaires et indique qu'elle est plutôt pour.

Marcel Lépinay précise qu'on ne peut pas augmenter les impôts pour les résidences secondaires sans augmenter les taxes foncières. Les deux seront concernés.

Nadine Cotonnec donne son avis : vu l'ambiance financière morose de ces dernières années, on ne peut pas augmenter les impôts juste pour mettre un budget à l'équilibre. Les gens veulent bien payer plus mais pour plus de services sinon ils vont s'interroger sur cette augmentation. Ce n'est pas le moment. Les juziérois ne comprendraient pas. Ils ont déjà été augmentés l'année dernière et vont l'être encore avec l'augmentation des bases.

Béatrice Douge a le sentiment qu'en commission jeunesse, il n'est pas possible de retirer quoi que ce soit. Il est fait ce qui est nécessaire pour les enfants. Les engagements pris l'année dernière sur les cartes Navigo ou autres ne peuvent pas être retirés. Heureusement que l'on bénéficie de financement pour le CME ce qui permet de faire des choses.

Ketty Varin informe que la maternelle veut un TNI pour les enfants et s'interroge sur la pertinence immédiate de cette demande.

Alexandra Plouzennec précise qu'il va y avoir une ouverture de classe en élémentaire donc des enfants supplémentaires et on ne peut pas se permettre de réduire les fournitures scolaires. Ketty Varin ajoute qu'il faudra acheter du matériel supplémentaire, du mobilier.

Marc Chalmandrier donne son avis sur le tableau avec toutes les dépenses prévues en mode projet, et précise qu'il est difficile de toucher à l'école et que cela fait partie de son fonctionnement surtout s'il y a encore plus d'élèves. Concernant les séniors, il était envisagé de ne pas donner le colis à ceux qui bénéficiaient du repas et inversement. Pour le reste il faut encore réfléchir aux économies possibles sur les travaux. Pour la commission culture et vie associative, l'installation de nouveaux panneaux lumineux pourraient être différée et engendrerait une économie. Cela permettrait de garder la fête du Guinguet qui regroupe les juziérois. Les panneaux lumineux ne sont pas, effectivement, de dernière génération.

Hélène Jannot précise qu'il y a trois panneaux lumineux et le montant pris en compte dans le tableau prévoit 8 000 € en plus, d'autres devis sont attendus. Il est possible de financer cet équipement sur le budget de fonctionnement sur 7 ans ce qui serait plus intéressant.

C'est un débat qu'il faudra avoir en commission. Ketty Varin informe que si la facture passait en investissement, elle bénéficierait du FCTVA en N+2. Hélène Jannot ajoute qu'elle a fait un tableau récapitulatif détaillé qui sera débattu en commission le 16 mars prochain. Ketty Varin suppose que les 40 000 € résultent des 3 panneaux, ce qui est confirmé par Hélène Jannot. Aujourd'hui, l'un des trois est en panne. Elle propose d'acheter 2 panneaux cette année et 1 l'année prochaine. Pour la prochaine commission, Hélène Jannot a fait une note préparatoire sur laquelle figurent toutes les simulations pour que chaque membre de la commission soit informé dans les détails.

Marc Chalmandrier s'interroge sur l'aménagement de l'entrée de ville côté Est dont le jardin de l'église : est-il une priorité ? Peut-on le travailler autrement ? C'est peut-être déjà en cours avec une nouvelle étude ?

Pascal Dreux : Le projet d'aménagement de l'entrée de ville côté Est donne lieu effectivement à une nouvelle étude. Il est question de baisser de quasiment la moitié avec devis à l'appui. Il paraît quand même important de faire cette entrée de ville.

Béatrice Douge souligne le fait que Marc Chalmandrier parlait de switcher le colis et le repas des séniors et trouve ça dommage car nos séniors représentent le village. Elle souhaiterait réfléchir à l'idée d'un goûter à la place du repas pour réduire les frais mais réunir quand même les anciens. Sylvie Saint-Léger informe qu'un thé dansant a été proposé en commission mais ce ne sont pas les mêmes prestations et ça n'a pas le même impact sur la population. Ce n'est pas un gros budget. S'il faut supprimer, il y aura des suppressions. Le souhait est de maintenir le repas.

Ketty Varin indique que pour la commission de Sylvie Saint Léger, il y aurait une piste au niveau des relevage de tombes. Il faut vérifier si réglementairement c'est possible. Elle précise qu'il y a un budget sur les relevages de tombes.

Puis Ketty Varin continue de faire le tour sur l'augmentation des impôts.

Cédric Guillaume souhaite savoir exactement de quoi il est question. Que reste-t-il à financer ? Il indique qu'effectivement des économies ont été faites au niveau des commissions mais il faudrait un chiffrage exact pour connaître le delta qui reste à trouver. Une augmentation des impôts est toujours douloureuse et personne n'aime les payer. Comme l'a précisé Nadine Cotonnec, nous avons subi une hausse de 6 points cette année et une hausse de 7,1 points des bases est prévue pour l'année prochaine. Cela fait beaucoup. Nous ne sommes pas la seule commune dans cette situation-là. Beaucoup de communes n'ont pas hésité à augmenter la TFPB. Il faudrait le faire si vraiment on en a besoin. Cédric Guillaume informe que le coût du projet du restaurant scolaire est abusif et tant qu'il ne sera pas au clair sur ce sujet-là, il ne pourra pas se prononcer.

Marcel Lépinay a annoncé les chiffres et précise que nous sommes à mi-mandat. Personnellement il est contre mais s'il faut le faire, c'est cette année ou l'année prochaine. Nous sommes loin du compte mais vis-à-vis des juziérois, il est contre l'augmentation des impôts.

Bertrand Quilleré informe, que comme exprimé en commission de finances, qu'il est pour si seulement c'est nécessaire. Si on obtient l'équilibre, il faut abandonner. Si besoin est, l'augmentation doit être au stricte minimum pour éviter de peser sur les ménages juziérois.

Pascal Dreux confirme qu'il avait accepté une augmentation de la taxe d'habitation mais pas de la taxe foncière. Or, elles sont liées.

Ketty Varin répond que si on veut augmenter la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, il faut en parallèle augmenter la taxe foncière pour tout le monde. Il y a un écart de 2 points maximum entre les deux, il faut donc augmenter les deux en même temps.

Pascal Dreux informe que l'Etat a décidé de faire en sorte que nous payons moins d'impôts et voulait proportionner par rapport aux revenus, ce qui n'a pas été probant. Il a été plus simple de la supprimer. Aujourd'hui, on ne paie plus de taxe d'habitation. De ce fait, l'Etat, qui subit la baisse de recettes, a augmenté la taxe foncière. Dans quelle mesure peut-on, nous aussi, l'augmenter un peu sans pour autant grever cette diminution d'impôt. Il suppose que tout le monde est content de ne plus payer de taxe d'habitation. Il reste seulement la possibilité de jouer sur la taxe foncière. Mais dans quelle proportion pour éviter une trop forte augmentation ? Il confirme qu'il est pour si nécessaire.

Isabelle Bernardini indique qu'au vu de la conjoncture actuelle, il n'est pas bienvenu d'augmenter les impôts.

Nadine Cotonnec est contre aussi l'augmentation des impôts.

Catherine POTIER souhaite avoir le budget final et voir s'il est à l'équilibre avec toutes les diminutions dans chaque commission. Sachant qu'entre 1 et 2 %, on totalise 50 000 €, cela représente combien par ménage ?

Ketty Varin répond que cela dépend de la taille de la maison, de l'année de construction et précise qu'il a été fait quelques simulations.

Catherine Potier est contre l'augmentation sauf si c'est nécessaire.

Charlène Giffrain est contre l'augmentation des impôts.

Marc Chalmandrier est contre également.

Thierry Hack est contre aussi, comme l'est Renaud Lacamoire qui estime qu'il faut travailler sur tous les leviers à trouver. Ce dernier n'a pas tous les éléments chiffrés qui lui permettraient de se prononcer de façon claire mais sur le fonds, il est contre.

Béatrice Douge précise que si cela concerne toute la population, elle est contre sauf si on n'a pas le choix.

Gaëtan Malonda est contre.

François Dauvergne rejoint le point de vue de beaucoup de gens, sauf si, après analyse des chiffres et derrière un nouveau travail des commissions, il y a besoin de quelque chose. Mais sur le principe ce n'est ni le bon moment ni la bonne période pour augmenter les impôts. Ça semble déraisonnable et pas réaliste.

Marie-Thérèse Dupuid est contre.

Alexandra Plouzennec est contre l'augmentation des impôts comme cela a été dit en dernière commission.

Hélène Jannot est a priori contre mais trouve délicat de se prononcer sur quelque chose dont on ne sait pas quelle somme il reste à trouver. En reposant les chiffres donnés, il reste une incompréhension. Elle informe ne pas comprendre les chiffres.

Ketty Varin explique que s'il est fait abstraction du restaurant scolaire et du prêt qui est fléché, il y a 1 259 000 € à financer. Il faut qu'on reprenne les montants exacts mais il resterait entre 200 000 € à 250 000 € à trouver.

Helène Jannot veut savoir à quel moment il est décidé de mettre ou ne pas mettre le projet du restaurant scolaire.

Sylvie Saint-Léger est contre l'augmentation des impôts vu la conjoncture actuelle.

Ketty Varin pense que l'idée de Pascal Dreux est une bonne idée dans l'absolu, les gens avaient eu l'habitude et finalement ne verraient pas la différence sauf que ça fait 3 ou 4 ans que les impôts sont supprimés au fur et à mesure et que ceux qui ont leurs impôts locaux annulés il y a 3 ans ont oublié qu'ils en payaient. Effectivement, ce n'est vraiment pas le moment entre l'augmentation de l'essence, de la nourriture et autres.

Nadine Cotonnec explique que de toute façon pour voter le budget il y aura encore des commissions et des chiffres détaillés ainsi que des modifications, et un budget ne peut pas être voté en déséquilibre. Elle souhaite juste comprendre ce que dit Cédric Guillaume au sujet de la cantine.

Cédric Guillaume lui répond que c'est un projet d'envergure de 1 600 000 € et que ce genre de projet se fait sur plusieurs années. Il est proposé de l'inscrire sur une année alors que les efforts devraient se faire sur plusieurs années. On aurait dû faire un plan pluriannuel d'investissement sur ce sujet en répartissant la charge.

Ketty Varin répond qu'il est possible de répartir la charge mais si on répartit la charge, on répartit les recettes, ce qui revient au même. Si on dit que le restaurant sera fait sur 4 ans, ce qui nous fait un coût de 400 000 € par an. Le prêt est donc divisé par 4 soit ¼ cette année et le reste placé. Au final, elle indique que ça revient à la même chose.

Cédric Guillaume précise qu'il est plus facile de faire des économies tous les ans sur 4 ans que de les faire en une seule fois. Par ailleurs, nous avons plusieurs biens immobiliers en vente et nous n'en tenons pas compte du fait qu'ils ne soient pas vendus. Si c'était inscrit sur plusieurs années, nous n'aurions pas besoin de trouver de l'argent. Il n'y aurait pas de sujet.

Il est précisé que, dans le budget 2023, il apparaît un résultat positif qui est composé entre autres de 1 260 000 de l'emprunt et de 400 000 € de subventions pour le restaurant scolaire. Si on enlève les recettes il faut également enlever la dépense. Il faut voir le budget sans ce projet. Si on décide de faire une APCP (autorisation de programme et de crédit sur plusieurs années), effectivement on va pouvoir mettre 300 000 € en dépenses et 300 000 € en recettes cette année. Mais si l'emprunt est laissé dans sa totalité et si on laisse les subventions dans leur totalité, le budget sera évidemment équilibré si on inscrit que 300 000 € de dépenses et

de recettes. On verra pour les années suivantes. Si on laisse l'emprunt et les subventions, on doit laisser la dépense entière soit 1 600 000 €. Sinon, les recettes excédentaires seront utilisées sur le restaurant scolaire. Elle préconise de laisser le 1 600 000 € de recettes et les 1 600 000 € de dépenses, ou de mettre le prêt sur un compte d'attente.

Ketty Varin précise une nouvelle fois qu'on enlève le projet du restaurant scolaire. On enlève également le prêt que l'on met de côté sur un compte pour être sûr qu'il ne sera pas dépensé. On enlève également les subventions. En conclusion, il restera toujours 1 600 000 € à financer.

Thierry Hack indique qu'il était possible de ne pas débloquer le prêt de 1 200 000 €. L'équipe actuelle a souhaité débloquer ce prêt.

Marcel Lépinay précise que si on avait renégocié le prêt aujourd'hui, on serait à un taux de plus de 2 % presque 3 %.

Ketty Varin ajoute que la condition de la renégociation était de débloquer ce prêt en août 2022.

Ketty Varin propose de reprendre le tableau de la page 32 du ROB où nous avons 2 148 384 € et, en face 3 742 823 €, soit un solde de ramené à 490 000 €(sans les 1 260 000 € du prêt et les subventions pour 400 000 €), et un solde négatif de 1 654 775 €.

Pascal Dreux dit que l'année dernière, nous avions des dépenses supérieures aux recettes de 400 000 € qui ont pu être apurées facilement et là on parle de 1 600 000 € non lié au restaurant scolaire, ce sont les mêmes chiffres ce qui nous perturbe.

Hélène Jannot a une dernière question à poser. Lors de la commission finances, Ketty Varin avait évoqué des pistes de travail pour des rentrées d'argent.

Ketty Varin explique que malheureusement elles étaient déjà dedans. Elle pensait à tort que tout ce qui était des remboursements cantine, étude, classe de neige et voyage séniors n'étaient pas dedans. Mais elles sont mises en recettes sur la base des inscriptions de l'année précédente. Participation de la cantine pour 150 000 €, participation de l'étude pour 17 000 €, participation de la classe de neige pour 31 000 € et participation du voyage séniors pour 20 000 €. Ces recettes étaient déjà prévues au budget.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire de la commune pour l'année 2023, présenté ce jour, accompagné en annexe du ROB, par Madame le maire et dans les conditions fixées par l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

N° 06-2023 ADHESION A L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES YVELINES : INGENIERY

Rapporteur : Ketty Varin

Madame le Maire fait part à l'Assemblée délibérante de l'existence de l'Agence Technique Départementale INGENIERY' (78) créée entre le Département, les communes et les groupements de communes, sous forme d'établissement public administratif.

Elle précise également que la DDE, qui aidait les petites communes auparavant a été fermée et de nombreuses petites communes n'avaient pas le personnel nécessaire pour monter les projets. C'est pour cela que le Département a créé cette agence pour ces communes. Or, depuis octobre dernier, l'agence a modifié ses statuts et permet aux communes de moins de 6000 habitants de bénéficier gratuitement de leurs services moyennant une adhésion annuelle de 0.70 centimes d'euros par habitant pour les communes du territoire de GPSEO (1€ par habitant hors CU).

Ketty Varin précise qu'il est prévu de faire travailler Ingéniery sur le projet du restaurant scolaire ainsi que sur le renouvellement du marché de fourniture des repas pour la cantine.

Alexandra Plouzennec précise que l'idée est de les faire travailler d'abord sur la renégociation du prix des repas et ensuite nous projetteront une cuisine sur place avec le nouveau restaurant.

Ketty Varin ajoute que le contrat de fourniture de repas se termine en août 2023. Il a été prévu un nouveau marché de 1 an en reconduction expresse sur trois ans maximum, de sorte que lorsque le restaurant scolaire fonctionnera en cuisine sur place, on pourra mettre fin au contrat.

L'agence peut nous accompagner sur plusieurs projets sans limitation. Cela permet aussi à libérer du temps au responsable du service technique, pour par exemple, cela aurait pu être le cas pour le projet du city stade.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5511-1 qui dispose que « le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

Vu la délibération n°2014-CG-5-4410.1 du 23 mai 2014 créant l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »,

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 octobre 2022, et conformément à l'article 5 des statuts de l'agence IngénierY' qui précise que :
Peut demander son adhésion à l'agence :
- Toute commune rurale remplissant au moins l'une des conditions suivantes :
    - Avoir moins de 6.000 habitants ;
    - Être située dans le Territoire d'Action Départementale « Terres d'Yvelines ».

- Tout Etablissement public de coopération intercommunal du département (y compris les syndicats de communes).

CONSIDERANT que cet établissement public est cogéré par le Conseil départemental et les maires des Yvelines et que le siège de cette Agence est fixé au 14 place Félix Faure-78120 Rambouillet,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, qui a donné lecture des statuts de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'adhérer à l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierieY' »

APPROUVE les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY', joints à la présente délibération,

S'ENGAGE à verser dans les caisses du Comptable public de l'Agence IngénierieY', le montant de la participation calculée selon le barème en vigueur,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 07-2023 RESTAURATION DU LAVOIR DES TAUPINS ET MISE EN VALEUR DE L'ANCIEN PRESSOIR : DEMANDE DE SUBVENTION AU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

Rapporteur : Pascal Dreux

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil syndical du Parc naturel régional du Vexin français en date du 25 juin 2012,

Vu la délibération du conseil syndical du Parc naturel régional du Vexin français en date du 14 novembre 2016,

Considérant la volonté de la commune de restaurer le lavoir des Taupins et de mettre en valeur d'un ancien pressoir, en vue de le rendre accessible au public,

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Parc naturel régional du Vexin Français au titre du programme ***« Restauration du patrimoine ».***

Le montant HT des dépenses subventionnables est plafonné à 30 000 € HT et doit être supérieur à 1 500 € HT. Le taux de base est de 50%.

Pascal Dreux explique la raison de la demande de subvention qui concerne le lavoir. Les lavoirs, construits à l'usage des lavandières dans les hameaux du village au cours du 19ème siècle sont des biens communaux et patrimoniaux qu'il est nécessaire de conserver. Ceux d'entre eux qui ont échappé au développement urbain perpétuent de nos jours, à la grande satisfaction des habitants, l'histoire et la mémoire du village et suscitent l'admiration des promeneurs. Ces lavoirs restent alimentés par les sources naturelles inépuisables dont Juziers est largement pourvu mais leur usage étant tombé en désuétude, le maintien des niveaux d'eau a été surveillé moins rigoureusement depuis les années 80. Notre projet, objet d'une demande de subvention, concerne la restauration du lavoir des Taupins, Hameau Juziers la ville, rue du commerce, lequel ne retient plus l'eau ces dernières années occasionnant même des dégâts dans une propriété voisine. Dans le dossier de demande de subvention, nous en avons profité pour localiser tous les lavoirs et rajouter à l'occasion ceux qui avaient disparu. Il y en avait un rue Janine Vins en dessous des tennis et un, rue de l'église. La subvention demandée est basée sur un devis de 6 695 € et le PNRVF nous accorde 50 %.

Thierry Hack s'interroge sur le fait que lors de la commission d'urbanisme, la remise en état du lavoir des Taupins avait été estimée à un coût supérieur.

Pascal Dreux confirme que le coût initial était de 20 000 € et qu'ils ont eu un nouveau devis qui a permis de faire des économies.

Hélène Jannot enchaîne avec la valorisation de l'ancien pressoir. Depuis le 10ème siècle la culture de la vigne a connu une très grande croissance sur la commune de Juziers. Après les ravages du phylloxera à la fin du 19ème siècle, le vignoble a laissé place peu à peu au verger. L'arboriculture fruitière connait un essor considérable, ce ne sont pas seulement des pêchers plantés au milieu des vignes mais des vergers de pommes, poires, cerises, abricots et surtout prunes. La commune a donc récupéré un ancien pressoir à fruits, d'une famille de cultivateurs juziérois et souhaite le mettre en valeur. C'était une dépense inscrite sur le budget de l'année dernière mais dont le projet a été retardé du fait de la demande de subvention et le temps de monter le dossier, le projet n'a pas été réalisé. Le montant estimé des travaux est de 5 849,99 € pour une subvention à hauteur de 50 %. Plusieurs possibilités d'emplacements ont été étudiées et notamment de le mettre dans la zone des vignes qui sont fermées mais le coût des travaux après une étude de terrain n'a pas permis de choisir cet endroit. Il est proposé de l'installer dans la closerie Rose Bily où il sera visible lors de l'accueil du public et lors des manifestations. L'endroit sera là où il y avait un grand sapin.

Cédric Guillaume informe que les deux dossiers sont passés en commission patrimoine du Parc Régional lundi dernier et ils ont reçu un avis favorable.

Ketty Varin précise qu'il faut recevoir la notification pour les inscrire au budget.

Après avoir entendu l'exposé de Pascal Dreux, l'assemblée est invitée à donner son avis.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,

À L'unanimité,

Sollicite une subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français pour la restauration du lavoir des Taupins et la mise en valeur de l'ancien pressoir en vue de l'ouvrir au public, au titre du programme « Restauration du patrimoine ».

S'engage à réaliser l'opération en associant le Parc pour la mise au point du projet et le suivi du chantier.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023, chapitre 21.

Autorise Madame le maire ou son représentant à signer les documents y afférant.

N°08-2023 PROPOSITION D'INSCRIPTION D'UN ITINERAIRE DEDIE A LA PRATIQUE DE LA RANDONNEE PEDESTRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE (PDIPR)

Rapporteur : Pascal Dreux

Pascal Dreux indique que les sentes sont des biens communaux et patrimoniaux qu'il est nécessaire de conserver au même titre que les hameaux anciens qu'elles sillonnent. Reliant ces hameaux entre eux, elles étaient autrefois utilisées comme circuits rapides par les villageois et servent de nos jours de liaisons douces pour les habitants et les promeneurs souhaitant éviter les voies de circulation pour automobile. Notre projet, qui fera l'objet d'une demande de subvention, est la réhabilitation à l'identique de la sente des Grès. Il y a quelques années, cette sente a été mise en forme avec des marches qui se sont abîmées. Elle relie les hameaux du Marais et d'Ablemont. Elle a été fermée en 2022 à cause des risques de chutes liées à la dégradation progressive de ses marches. Cette sente fait partie du patrimoine lequel a les attraits pour enrichir un parcours du PDIPR en partant du débarcadère. Le département dit qu'il semblerait intéressant de prolonger l'itinéraire jusqu'au bac afin que les personnes puissent traverser la Seine en saison et découvrir les propriétés départementales et régionales du bout du monde, valable évidemment dans le sens inverse.

Le département et le comité départemental de randonnées pédestres inaugureront le 2 septembre 2023 un itinéraire de grande randonnée de pays (GRP) de Chatou à Giverny qui passe sur la rive opposée à la nôtre. Le bac pourra de façon saisonnière permettre aux randonneurs de faire une boucle vers Meulan en passant par Juziers. Voilà comment intégrer le sentier du patrimoine à ce plan départemental de randonnées. Dans le dossier, il a fallu lister des voies empruntées dans le sentier en précisant si elles étaient goudronnées ou naturelles. Il faut également préciser l'attachement que l'on peut avoir à notre patrimoine des sentes dans un article du bulletin municipal de juin 2021. La somme de 20 000 € sera votée dans une prochaine délibération du 6 avril prochain.

Cédric Guillaume s'interroge sur le taux de la subvention : il est de 80 %.

Pascal Dreux informe le Conseil municipal :

- De la législation qui a permis au Département des Yvelines de réaliser un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour protéger et éventuellement aménager les sentiers de randonnée,
- De la mise à jour régulière de ce Plan par le Conseil départemental des Yvelines,

- De la proposition de la commune d'inscrire le Sentier du patrimoine (itinéraire de randonnée pédestre) au PDIPR.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat (articles 56 et 57) instaurant les Plans départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

Vu les articles L.361-1 et L.365-1 du code de l'Environnement qui régissent le PDIPR ;

Vu les articles L 121-17 et L 161-2 du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans départementaux des Itinéraires et Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

Vu la délibération communale du 08/11 /2018 inscrivant au PDIPR les chemins suivants empruntés par les itinéraires pédestres traversant la commune : GR2, GR2 accès gare, PR60 ;

Considérant que :

- Le PDIPR a pour objectif général de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée ;
- Le PDIPR établit une forme de protection légale du patrimoine désignés ci-après au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pédestre des Yvelines ;

Sentier des Girouards
SR n° 113 dite des Girouards
Sente entre les SR n°113 et 112
SR n°112 dite des Chaudières
Sente des Grés
Chemin des Clos Renard
SR n°25 des Clos Renard sous-bois
Rue de la Côte d'Apremont
Sente de la Côte du Bourg
Sente entre la parcelle AH 0126 et le cimetière
Chemin de Contre-halage (Est allée des Marronniers)
Chemin de Contre-halage (Ouest allée des Marronniers)

<u>Pour information, l'itinéraire de randonnée emprunte également les voies suivantes :</u>
Place du Général de Gaulle
Sente du Marais
Rue du Marais
Chemin du Marais
Rue des Grés
Route d'Apremont
Rue de l'église
Avenue de Paris (RD 190)
Allée des Marronniers
Square Baroche

Allée du Parc
Rue Janine Vins
Voie d'accès au Parking SNCF (commune)
Parking et passerelle sur les voies (SNCF)
Quai Léon Chausson

Conformément aux cartes et à la fiche communale annexées à la présente délibération,

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,

À l'unanimité,

S'engage, en cas d'aliénation d'un chemin/sente rural(e) ou d'une parcelle communal inscrits au Plan départemental susvisé, à maintenir ou à rétablir la continuité de l'itinéraire par un itinéraire de substitution qu'il proposera au Département des Yvelines ;

S'engage à assurer l'entretien des chemins concernés afin de maintenir leur ouverture au public ;

Garantit leur remplacement en cas de suppression consécutive à des opérations publiques d'aménagement foncier ;

S'engage à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors de sa révision ou de son élaboration ;

S'engage à informer le Département des Yvelines de tous les projets de travaux sur les chemins ruraux, parcelles communales ou voies communales concernés ;

Autorise Madame le Maire, en tant que de besoin, à signer toute convention et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

N°09-2023 REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET AUTRES INSTANCES

Rapporteur : Ketty Varin

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 19-2020 du 18 juin 2020 portant création des commissions municipales,

Vu la délibération n° 22-2020 du 18 juin 2020 portant désignation des délégués du conseil municipal au centre communal d'action sociale (C.C.A.S.),

Vu la délibération n° 26-2020 du 18 juin 2020 portant désignation des délégués du conseil municipal au syndicat intercommunal HANDI VAL DE SEINE,

Considérant qu'il est nécessaire, suite à la démission de Madame Véronique BRETON, de procéder à son remplacement au sein des commissions municipales et autres instances,

Considérant que la nomination des membres des commissions doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des élus communaux,

Vu la candidature de Madame Marie-Thérèse DUPUID,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de procéder au remplacement, dans le respect de la représentation proportionnelle ainsi qu'il suit :

- **Commission Services aux personnes et solidarité** en remplacement de Véronique BRETON en sa qualité de quatrième membre :

Proclame élue membre de la commission : Marie-Thérèse DUPUID,

Précise que la composition de la commission est désormais la suivante, sous la présidence de Ketty Varin et la vice-présidence de Sylvie Saint-Léger :

Commission	Président	Vice-président	Membres
Services aux personnes et solidarité	Ketty VARIN	Sylvie SAINT-LEGER	• A. PLOUZENNEC • M. CHALMANDRIER • I. BERNARDINI • M-T DUPUID • R. LACAMOIRE
Finances et développement économique	Ketty VARIN	Marcel LEPINAY	• G. HAILLOT • I. BERNARDINI • M-T DUPUID • T. NDEMBET • G. MALONDA

- **Représentant au Centre Communal d'Action Sociale**

Proclame élue déléguée du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale : Marie-Thérèse DUPUID,

Précise que la composition des représentants du Centre Communal d'Action Sociale est désormais la suivante :

- ✓ Sylvie SAINT-LEGER
- ✓ Clotilde ATGER

- ✓ Alexandra PLOUZENNEC
- ✓ Marie-Thérèse DUPUID
- ✓ Élodie BERGERON

➢ **Représentant au syndicat intercommunal HANDI VAL DE SEINE**

Proclame élue déléguée titulaire du syndicat intercommunal HANDI VAL DE SEINE : Marie-Thérèse DUPUID,

Précise que la composition des représentants du syndicat intercommunal HANDI VAL DE SEINE est désormais la suivante :

Titulaire 1 : Marie-Thérèse DUPUID
Suppléant 1 : Nadine COTONNEC
Titulaire 2 : Béatrice DOUGE
Suppléant 2 : Gaëtan MALONDA

N°10-2023 EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
Rapporteur : Ketty Varin

Le plan de sobriété écologique mis en œuvre par le gouvernement pour faire face à la nécessité de transition écologique et à la hausse annoncée du prix de l'énergie incite les acteurs publics à prendre un ensemble de mesures visant notamment la maîtrise de la consommation d'électricité.

La communauté urbaine a la volonté de mettre en place des actions rapides et efficaces de sobriété énergétique. C'est dans cet esprit que GPSEO a sollicité les communes pour réduire durablement les consommations d'énergie liées à l'éclairage public. En 2020 un marché global de performance a été mis en place et permettra à l'horizon 2028 d'atteindre une réduction des consommations énergétique de 65 %. En ce sens des travaux de reconstruction du patrimoine de la communauté urbaine sont engagés. Sans attendre la finalisation de ces travaux d'investissement, des économies sont possibles à travers l'extinction de tout ou partie de l'éclairage public au cœur de la nuit sur une plage horaire que la commune définira. En complément de l'impact énergétique cela participe à la lutte contre la pollution lumineuse et la préservation de la biodiversité et de la santé humaine. Les études montrent également qu'il n'y a pas d'augmentation de l'insécurité.

Ketty Varin remercie Marc Chalmandrier pour le sondage qu'il a effectué ainsi que les schémas représentant les armoires. Ce sondage a confirmé les échanges dans les premières discussions c'est-à-dire une extinction entre 1 h 00 et 5 h 00 du matin avec maintien de l'éclairage Avenue de Paris, Rue de l'Hôtel de Ville, Rue Janine Vins et Avenue de la Gare. Elle rappelle que par rapport au schéma, il y aura des rues parallèles qui resteront aussi allumées. Elle précise également que la commune ne récupèrera pas par GPSEO les 15 000 € d'économie. Cela leur permettra d'éponger l'augmentation du coût de l'énergie, donc de payer moins cher les consommations.

Bertrand Quilleré informe qu'il y aura des travaux possibles sur les armoires par GPSEO pour isoler tout ou partie des rues adjacentes pour que seules restent allumées les rues que l'on souhaite garder.

Ketty Varin demande si ces travaux peuvent être faits rapidement.

Bertrand Quilleré ne sait pas. GPSEO va faire l'étude.

Marc Chalmandrier indique que certaines armoires sont vraiment vieilles et devraient être changées et ce sont des vieux systèmes d'horloge qu'il faudrait remplacer. Certaines armoires ont été refaites et notamment celles de la RD qui ne seraient pas concernées. Il y a celles aussi du rond-point au niveau du pont mais il faut voire exactement pour la possibilité de rajouter un module qui séparerait les lignes au départ.

Ketty Varin confirme la demande de l'extinction à partir de mi-mai. Les administrés pourront lire l'article dans le journal, sur la page Facebook et sur le site de la commune.

Gaëtan Malonda a une dernière question. Une décision va être prise mais sera-t-elle réversible ? Peut-on la reconsidérer dans 6 mois, 1 an et voir s'il y a une multiplication des cambriolages par exemple ?

Ketty Varin comptait se rapprocher de la police pour voir si les statistiques en la matière augmentaient. Si on voit qu'il y a plus d'accidents, plus de cambriolages ou plus d'insécurité, la question sera posée et il sera possible de délibérer si nécessaire.

Gaëtan Malonda ajoute que c'est jouer avec la sécurité des gens pour 15 000 €. Cela conforte encore plus son avis sur la question.

Sylvie Saint-Léger indique son avis est aussi connu et précise qu'elle est en test depuis au moins 3 mois avec un candélabre en panne : on se tord les pieds dans le noir, se garer avec un trottoir assez haut est compliqué. C'est dangereux. L'hiver, la nuit tombe très tôt. Elle préfèrerait avoir des ampoules faibles que pas d'éclairage du tout.

Après consultation des conseillers municipaux, il est proposé d'éteindre les candélabres de la commune, de 1 h 00 à 5 h 00 du matin, sur l'ensemble de la commune sauf sur l'avenue de Paris, la rue de l'Hôtel de Ville, la rue Janine Vins et l'Avenue de la Gare.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2 et 41 de la Loi n° 2009-967 du 03/08/2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager les actions volontaristes en faveurs des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité et considérant qu'à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

Considérant qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, et participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Pour à la majorité,

Contre : K. VARIN, I. BERNARDINI, R. LACAMOIRE, B. DOUGE, G. MALONDA, M-T DUPUID, S. SAINT-LEGER, B. BALARD ;

Décide de procéder à l'extinction de l'éclairage public sur une partie du territoire communal à savoir en tous lieux sauf sur l'avenue de Paris, la rue de l'Hôtel de Ville, la rue Janine Vins et l'Avenue de la Gare de 1 h 00 à 5 h 00 du matin, à compter de mi-mai.

Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision auprès de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise ainsi que la diffusion de l'information à l'ensemble des habitants et aux services concernés.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Le secrétaire de séance

Nadine COTONNEC